

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2023/16

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : CHABE Pierre

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 9 juin 2023

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la prise en charge du budget primitif de la commune, il convient de régulariser par décision modificative certains comptes qu'il convient d'ajuster.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article 2188 :	- 350 €
Article 2051 :	+ 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 9 JUIN 2023  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2023/17

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : CHABE Pierre

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 9 juin 2023

**OBJET : CONDITIONS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire a envoyé en amont du conseil municipal, le lien du site préfectoral sur les droits et devoirs des associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'envoyer un courrier à chaque association stipulant l'obligation de demander par écrit-mail une demande de subvention et de fournir le bilan moral et financier de l'assemblée générale, conformément à la législation.

Pour rappel, les montants votés au précédent conseil sont les suivants :

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 9 JUIN 2023  
Le Maire,





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2023/18

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : CHABE Pierre

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 9 juin 2023

**OBJET : CHANGEMENT D'ADOUCCISSEUR – SALLE DES FETES**

Monsieur le maire rappelle la nécessité de changer l'adouccisseur de la salle des fêtes.

Deux devis ont été réceptionnés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de valider le deuxième devis reçu et autorise Monsieur le maire à signer tous les actes affairant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 9 JUIN 2023  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2023/19

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : CHABE Pierre

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 9 juin 2023

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES SENATORIAUX**

Le maire informe l'assemblée qu'en raison des élections sénatoriales il y a lieu de procéder à la désignation des délégués sénatoriaux.

La commune d'Habarcq doit être représentée par trois délégués titulaires et trois suppléants.

Après appel de candidatures, le Conseil Municipal procède à l'élection de ces délégués.

Sont candidats aux postes de titulaires : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET et Sébastien BEUGIN.

Sont élus Titulaires : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET et Sébastien BEUGIN (à l'unanimité pour tous)

Sont candidats au poste de suppléant : Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER et Christine CHABÉ

Est élu suppléant : Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER et Christine CHABÉ (à l'unanimité pour tous)

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 9 JUIN 2023  
Le Maire,





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2023/20

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : CHABE Pierre

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 9 juin 2023

➤ **OBJET : ADHESION DU SYNDICAT DES EAUX DES VALLES DU GY ET DE LA SCARPE AU SYNDICAT MIXTE DE BOIS SAINT PIERRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 8 juin 2023 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 9 JUNIN 2023  
Le Maire,

